



C E T R I

ANALYSE 2015  
9 décembre

Centre tricontinental

## REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO : UNE CERTAINE IDEE DU FEMINISME

Sabine Kakunga

**Encore fortement associées à leurs rôles « traditionnels », les femmes congolaises font face à des défis de taille – le retour à la paix, la lutte contre la pauvreté et l'accès à l'éducation – dans leur chemin vers plus d'émancipation. Malgré une insertion difficile dans les espaces publics, une société civile féministe forgée à l'épreuve de la guerre a émergé en République démocratique du Congo.**

Dans les langues congolaises, l'équivalent du mot « féminisme »<sup>1</sup> n'existe pas. Par contre, d'autres mots existent et font référence au concept de la « féminité ». Ces mots soulignent les qualités des « mamas » et des épouses et renvoient à une conception de la « femme traditionnelle » que rejettent généralement certaines féministes. Dès lors, peut-on dire que le combat féministe est aussi celui des femmes congolaises ?

Dans cet article, je vais exprimer un double point de vue. D'une part, parce que je suis une femme originaire du Congo, j'ai été socialisée à la vie comme « femme » par ma mère, par ma grand-mère et par toutes les femmes de ma lignée que j'ai côtoyées. D'autre part, parce que les questions des femmes en général, et des femmes congolaises en particulier, comptent parmi les préoccupations prioritaires de ma recherche scientifique et de mon travail professionnel.

Le féminisme en République démocratique du Congo (RDC) est le résultat de nombreux échanges qui ont eu lieu au niveau mondial, sur l'ensemble du continent africain et au niveau congolais. Le féminisme en RDC ne relève pas d'une pensée « uniformisée » à l'occidentale, mais se définit dans le cadre d'une construction partagée et diversifiée de connaissances. Au fil des époques, l'esclavage, la colonisation, les ingérences post- et néocoloniales ont influencé les femmes congolaises et leur façon de se définir et de revendiquer certains droits. Suivre ces femmes dans leur rôle traditionnel jusqu'à leur participation actuelle à la société civile est une nécessité pour comprendre ce que l'on peut appeler le « féminisme en RDC ».

### Les femmes dans les traditions congolaises

La société précoloniale était organisée en groupes et sous-groupes détenant le pouvoir sur l'individu. Dans les traditions anciennes, l'homme et la femme reçoivent des rôles spécifiques et interdépendants pour garantir la survie de la famille. L'homme est le protecteur et le leader de la communauté. La femme est la gardienne de la parole, des fétiches, des forces et des secrets. Elle est aussi responsable de la maison, de la vie quotidienne et de l'éducation des enfants. La femme au foyer n'existe pas dans la société congolaise traditionnelle. Le rôle économique de la femme est différent de celui de l'homme,

1. Féminisme : « philosophie ou doctrine politique revendiquant, en tant que mouvement social, une réelle égalité entre femmes et hommes » (Rey, 1992).

mais elle n'est pas enfermée entre quatre murs : elle travaille aux champs et se rend dans les villages voisins, elle possède des biens. Dans la société traditionnelle, l'égalité totale n'existe pas, mais la différenciation des rôles n'implique pas forcément une hiérarchie entre hommes et femmes.

### **Les femmes dans la période coloniale et moderne**

La colonisation, l'apparition des villes modernes et la présence dominante de l'argent et de la religion chrétienne ont changé la relation hommes - femmes. À l'époque coloniale, les jeunes garçons ont été envoyés à l'école, afin de prendre ensuite une place dans le système monétaire. Parallèlement, les tâches des femmes continuaient à ne pas être rétribuées et étaient de moins en moins considérées. Certains auteurs affirment que la situation des femmes s'empire en milieu urbain où elles doivent assumer des tâches traditionnelles et d'autres responsabilités qui étaient habituellement réservées aux hommes (Coquery-Vidrovitch, 1988). De plus, alors que l'on croyait que, grâce à la formation technique et professionnelle des hommes, ceux-ci allaient assurer le revenu de la famille, les emplois sont rares et la réalité du marché du travail détruit cette perspective. Cette désillusion brise la complémentarité déjà fragile de la division des tâches.

Certains auteurs estiment que les écrits sur les Africaines sont influencés en grande partie par la vision antagoniste coloniale sur le mode de vie des femmes noires qui, d'une part, les loue, les chante en tant que mères et beauté, et d'autre part, les considère comme « objet » relégué au rang de la sauvagerie. « Le féminisme belge a manifestement développé des activités soutenues dans la colonie, mais sans y puiser des conceptions susceptibles de dépasser les modes de pensée occidentaux. Il faut reconnaître qu'il n'a guère proposé de solutions originales qui se démarquent des comportements traditionnels et des stéréotypes sexués. Ancré dans son cadre d'origine, fortement marqué – mêmes dans les milieux laïques – par la conviction que la morale chrétienne est indispensable à la famille congolaise, il n'est pas ouvert à une autre civilisation qui posait aux femmes des problèmes spécifiques en termes de rapports sociaux de sexe » (Denis et Sappia, 2003).

Beaucoup d'autres auteurs estiment que les femmes africaines, en général, sont conscientes de leur rôle dans la famille et dans la société : elles symbolisent l'équilibre, elles sont indispensables pour la bonne marche de secteurs comme l'économie, l'éducation, la transmission des savoirs. Elles prennent aussi conscience d'une émancipation et rejettent les stéréotypes créés par l'inconscient collectif qui consiste à tracer aux femmes la voie à suivre. Les femmes savent qu'elles vivent parfois une situation d'oppression et cherchent à se libérer de certains méfaits de la tradition et de la modernité. L'expression de Mohamadou Kane résume bien cette prise de conscience des femmes : « la femme s'engage dans le combat de l'avenir. Elle cesse d'être un objet de libération, un être à libérer pour devenir l'initiatrice de la libération africaine » (Kane, 1982).

### **Les femmes entre tradition et modernité : un tiraillement permanent**

Dans la société congolaise, le lien entre l'individu et la communauté est fort : la survie de l'individu dépend de la survie du groupe. C'est l'une des différences majeures par rapport aux sociétés occidentales dans lesquelles des systèmes de solidarité alternatifs ont été introduits. La communauté transmet un nombre incalculable de richesses à l'individu, ce qui implique de grandes marques de respect. C'est dans ce contexte particulier qu'il faut replacer par exemple la dot, qui renvoie au besoin de sécurité. Dans les villages congolais, les liens familiaux garantissent cette sécurité ; c'est le système de référence.

En Occident, et par extension dans les villes africaines modernes, la relation entre l'homme et la femme est centrale. Ils mènent leur vie comme bon leur semble en utilisant les moyens mis à disposition par la société moderne. Un cadre de référence plus large fait défaut. Dans des formes plus traditionnelles, l'unité du couple assure l'unité de la famille. Pour la préserver, des règles ont été introduites. Une analyse approfondie de l'équilibre au sein du couple est faite en amont et les éventuels points de discorde sont ouvertement abordés. En soi, la cérémonie de mariage ne tourne pas autour de l'argent, mais autour de la contribution de chacun à la relation.

Le rôle du visible et de l'invisible dans la bonne interprétation des pratiques ne doit pas non plus être

négligé. Les femmes congolaises auraient le double pouvoir de préserver la vie et d'occasionner la mort. Un manquement de la part d'une femme (comme l'infidélité ou la prostitution) peut entraîner « le chaos, la mort de l'homme ». Les femmes sont les « piliers » de la société et de la famille. Cette croyance mythique est en quelque sorte le garde-fou pour la société et rappelle constamment la responsabilité des femmes. La socialisation des filles, de génération en génération, met en lumière l'aspect religieux et mythique, profondément ancré dans la société congolaise. Alors que l'Occident a tracé une nette séparation entre le monde visible et invisible, beaucoup de cultures africaines laissent la place aux interactions entre le naturel et le surnaturel.

Les femmes sont considérées par leur rôle traditionnel malgré leur aspiration à plus d'autonomie et d'émancipation. Elles sont définies et se définissent comme « mama », qui est à la fois une appellation générale et un rôle social. Cette appellation se situe dans un système de « parenté classificatoire », pour reprendre le terme de Marcel Mauss, c'est-à-dire où « mama » ne désigne pas uniquement la femme qui nous a donné naissance, mais toute une « classe » de femmes (mères, tantes, filles) ; le mot vaut même pour un cercle plus large qui s'étend au-delà des sœurs de la mère ou du père. Cette dénomination facilite la vie sociale, elle se fonde sur la nécessité de maintenir la cohésion du groupe et la solidarité de ses membres.

Même une petite fille est d'emblée « mama » parce qu'elle est fille, parce qu'elle porte probablement le nom de la mère de son père, parce qu'on veut la préparer au rôle de femme. Si un homme africain surnomme sa fille « mama », cela n'implique pas une réduction de son statut à la seule fonction biologique, mais représente plutôt une reconnaissance profonde de la valeur de sa fille. En l'appelant comme cela, il lui octroie à la fois pouvoir et protection.<sup>2</sup>

Il y a tout un travail qui est fait par la socialisation pour que toute femme trouve normal de s'identifier au rôle de « mama ». L'apprentissage ne s'arrête pas à une période de la vie. Les femmes doivent donc tout au long de la socialisation se battre et rester des « mamas » mais la préservation de ce rôle traditionnel est plus difficile, voire impossible, pour certaines d'entre elles, surtout en ville, en raison de l'inadéquation fréquente entre les enseignements reçus et les réalités vécues. Pendant que certaines vont gérer ces tensions en réaffirmant la norme traditionnelle, d'autres vont la critiquer ou essayer de concilier modernité et tradition.

### **Rôle des femmes dans le règlement des conflits et la consolidation de la paix**

La RDC a connu des cycles de conflits violents qui ont alterné avec des périodes d'accalmie pendant lesquelles l'État maintenait un semblant de paix. L'éclatement des violences a toujours été précédé par des mobilisations d'ordre politique, partisan, idéologique et ethnique dans lesquelles les femmes ont eu une place marginale, que ce soit au niveau des instances de prise de décision ou des structures militarisées. Coupées des circuits formels de production et de diffusion de l'information stratégique (des états-majors des partis, des mouvements armés, des milices, des commandements dans la hiérarchie militaire, etc.), les femmes n'ont pas pu influencer les décideurs pour stopper les velléités des faiseurs de guerre. Pendant longtemps, elles ont plutôt été tenues à l'écart des espaces publics où la prévention pouvait avoir lieu.

Cependant, depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes qui s'est tenue à Beijing en 1995 et l'émergence d'une société civile féminine consécutive à la chute du mur de Berlin, les femmes congolaises se sont constituées en associations et en réseaux pour prendre elles-mêmes en main le processus d'émancipation et leur participation dans la gestion des affaires communautaires, notamment par leur implication dans le maintien de la paix civile. La relative participation des femmes congolaises aux processus de paix sont ainsi l'aboutissement d'un long combat contre les préjugés sociaux et les discriminations politiques liés au genre. Les femmes provenant de différentes tendances politiques ont mené des actions communes pour former une convergence de vues qui va au-delà des clivages traditionnels, et les organisations féminines se sont constituées en réseaux et plateformes en faveur de la paix.

---

2. Cela dit, les relations humaines sont très codées en RDC et les nuances d'une langue à une autre peuvent occasionner de sérieux malentendus.

Le lancement du Dialogue inter-congolais en 2005 a été l'occasion pour les femmes congolaises de mener une lutte plus offensive pour leur pleine participation à la consolidation de la paix et à la gestion du pays. Cette opportunité sera mise à profit par les femmes congolaises pour inclure dans la Constitution de la III<sup>e</sup> République l'article 15 qui énonce le principe de l'éradication de toutes les formes existantes de discrimination contre les femmes et l'engagement de l'État à lutter contre toutes sortes de violences commises contre elles dans leur vie privée.

### **Le militantisme des femmes et leur insertion dans les espaces publics**

Si les femmes ont eu le droit de vote au même titre que les hommes, plusieurs contraintes socioculturelles les empêchent d'être candidates lors des différents scrutins. Des attitudes négatives envers l'engagement des femmes dans l'espace public sont encore solidement ancrées dans les sociétés de la RDC. Le patriarcat, exacerbé par la société moderne « monétaire » qui encourage une domination masculine, relègue les femmes à la sphère privée où l'on attend d'elles qu'elles se concentrent sur le travail productif et reproductif. Ainsi, la discrimination sur le plan privé nourrit la discrimination dans l'espace public, puisque les femmes surchargées de travail s'enferment facilement dans l'analphabétisme, lequel contribue à son tour à les exclure de la compétition politique.

Si l'instruction reste un obstacle important, il faut signaler aussi le déficit d'éducation civique des femmes qui diminue leur motivation par rapport à la chose publique. Si on analyse la proportion de femmes dans les partis politiques congolais, le constat est que la scène politique reste fortement dominée par les hommes. Cependant, à Kinshasa, des politiques volontaristes ont été initiées pour une plus grande implication des femmes dans la vie des partis. Le pays s'est doté de secrétariats ayant en charge soit le genre, soit les questions féminines ou familiales. En plus de cette spécialisation dans les structures nationales du pays, d'autres innovations concernant le genre ont été introduites tant au niveau de la loi que dans les cadres inter-partis.

### **Des avancées pour les droits des femmes**

Sur le plan législatif, la RDC a adopté un certain nombre de lois qui se conforment au droit international applicable aux droits des femmes et des petites filles. Les parlements ont déjà ratifié un certain nombre de conventions et de traités, en tête desquels, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF). C'est l'instrument juridique emblématique en ce qui concerne la promotion et la protection des droits des femmes. Un des instruments juridiques régionaux en matière de droits des femmes, à savoir le Protocole de Maputo, a été ratifié par la RDC, mais avec des réserves sur l'avortement.

À côté de la constitution et des lois en rapport avec le processus électoral, il y a eu d'autres avancées en matière juridique. Ainsi en 2006, la RDC s'est dotée d'une loi sur les violences sexuelles, compte tenu de la généralisation du crime de viol dans le sillage de la guerre. Cette loi contient des innovations pertinentes en matière de répression ; les viols sont désormais placés dans la catégorie des infractions flagrantes. Cependant, la question des violences sexuelles reste entourée de tabous mais aussi de banalisation : les victimes ont peur de dénoncer et d'engager des poursuites contre les agresseurs. D'autre part, une loi protégeant les personnes vivant avec le sida a également été adoptée. Par contre, compte tenu des pesanteurs culturelles encore vivaces, certaines dispositions discriminatoires subsistent dans des textes de lois importants comme le code de la famille, le code du travail et la loi sur la nationalité.

### **Conclusion**

Les femmes détenaient certains droits dans la société traditionnelle. Elles sont en train de les perdre à cause des conflits. Les femmes étaient respectées dans leur rôle de mère, d'épouse, de fille. Actuellement, le corps des femmes est un champ de bataille, leurs droits restent théoriques. Par exemple, le droit d'héritage, pourtant reconnu dans les lois, n'est pas évident à faire appliquer, en particulier, quand une femme perd son mari. Les garde-fous au niveau coutumier ont du mal à s'appliquer en ville. Les femmes sont alors souvent privées des biens acquis durant le mariage et se

retrouvent sans aucune propriété.

Toutes les femmes en RDC n'ont pas les mêmes atouts (éducation, origine rurale ou urbaine, statut de femme mariée ou célibataire, etc.) pour mener des luttes féministes. De plus, la société a tendance à stigmatiser celles qui mènent le combat pour les droits. Mais la force des femmes reste la solidarité, l'adhésion à des mouvements associatifs de femmes (de caractère divers : économique, social, etc.) qui sont des lieux de socialisation et des lieux d'échanges d'expériences et d'expertises.

## Bibliographie

Denis P. et Sappia C. (dir.) (2003), *Femmes d'Afrique dans une société en mutation*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant.

Coquery-Vidrovitch C. (dir.) (1988), *Processus d'urbanisation en Afrique*, deux tomes, Paris, L'Harmattan.

Kane M. (1982), *Roman Africain et tradition*, Abidjan-Dakar, NEA.

Rey A. (dir.) (1992), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert.

**Sabine Kakunga est chargée de programme Afrique centrale au Centre national de coopération au développement (CNCD-11.11.11, Bruxelles).**



**Centre tricontinental - CETRI**  
av. Sainte Gertrude 5 à 1348 Louvain-la-Neuve, Belgique  
Tél: +32 (0)10/48.95.60 - Fax: +32 (0)10/48.95.69  
cetri@cetri.be - www.cetri.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles,  
service de l'éducation permanente et de la Province  
du Brabant wallon

